

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

du 1er février 2018

n°1

page 1/2

EXTRAIT:



Nombre de membres en exercice : 39

PRESENTS (29) : JP. ABELIN, M. LAVRARD, J. MELQUIOND, P. MIS, AF. BOURAT, M. BEN EMBAREK, F. BRAUD, G. MAUDUIT, B. ROUSSENQUE, D. BEAUDEUX, JC. GAILLARD, JP. MEUNIER, G. MESLEM, E. PHILIPPONNEAU, N. CASSAN FAUX, A. BEN DJILLALI, F. BRAILLARD, Y. ERGÛL, H. PREHER, A. LAURENDEAU, K. WEINLAND, P. BARAUDON, F. MERY, Y. GANIVELLE, E. AUDEBERT, L. BRARD, C. PAILLER, S. LANGARI CAPRAZ, D. CROCHARD.

POUVOIRS (9) :

C. FARINEAU mandante a pour mandataire JP. ABELIN
J. DUMAS mandant a pour mandataire M. LAVRARD
E. AZIHARI mandante a pour mandataire J. MELQUIOND
L. RABUSSIER mandante a pour mandataire G. MAUDUIT
T. BAUDIN mandant a pour mandataire P. MIS
E. FARHAT mandante a pour mandataire AF. BOURAT
C. HUMBLOT mandante a pour mandataire M. BEN EMBAREK
M. MONTASSIER mandante a pour mandataire F. BRAUD
G. MICHAUD mandant a pour mandataire F. MERY

EXCUSE (1) :

M. METAIS

Nom du secrétaire de séance : Yasin ERGÛL

RAPPORTEUR : Monsieur Jean Pierre ABELIN

OBJET : Motion relative au projet 2X3 voies de l'autoroute A 10

Les études réalisées montrent que le niveau de trafic sur l'autoroute A10 est soutenu, atteignant sur certaines sections jusqu'à 35 000 véhicules par jour. Les prévisions d'évolution de trafic à moyen et long terme tablent sur des niveaux de fréquentation supérieurs à ce seuil. Suite à ce constat, Cofiroute envisage de réaliser des travaux d'aménagement.

Ce projet s'inscrit dans le cadre du plan de relance autoroutier voulu par l'Etat. Il prévoit la création d'une 3^{ème} voie de circulation dans chaque sens, depuis la bifurcation de l'autoroute A10 avec l'autoroute A85, au niveau de Veigné en Indre-et-Loire jusqu'à Poitiers Sud en Vienne, sur une distance totale de 93 kilomètres.

Sur cette section, l'autoroute A10 compte actuellement deux voies par sens de circulation. Elle génère un trafic important avec des pics de circulation en périodes estivales ou lors des départs en congés ou en week-end prolongés. Cela occasionne une dégradation de la qualité du service.

Par la mise à 2X3 voies, la société Cofiroute entend répondre au mieux aux besoins des usagers :

- *En réduisant la gêne ressentie,*
- *En réduisant les facteurs de stress liés à la cohabitation avec de nombreux poids lourds,*
- *En améliorant les conditions d'exploitation et en conciliant la sécurité des interventions et le confort de conduite : faciliter l'exploitation du réseau qui nécessite parfois la fermeture d'une voie de circulation pour des opérations d'entretien tout en maintenant la circulation.*

Le maître d'ouvrage indique également que cette opération doit permettre :

- *Le développement du territoire en maximisant les bénéfices apportés sur l'emploi local et la croissance en phase travaux, et en assurant une liaison efficace et fiabilisée en accessibilité à*

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

du 1er février 2018

n°1

page 2/2

l'économie industrielle et touristique

- L'amélioration de l'environnement proche de l'infrastructure âgée d'une quarantaine d'années (environnement sonore, insertion paysagère, qualité de l'eau, transparence écologique...). Le projet prévoit de reprendre le réseau d'assainissement, conformément aux nouveaux standards en la matière. Des fossés et de nouveaux bassins de rétention des eaux de pluie seront construits le long de l'autoroute, en plusieurs points de la section. Ils serviront à recueillir séparément les eaux, qui proviennent de la plateforme autoroutière et celles qui proviennent des bassins versants naturels.

Ce projet s'accompagnera de l'adaptation de plusieurs ouvrages d'art : 50 passages supérieurs, 31 passages inférieurs et 4 viaducs, qui devront être redimensionnés en fonction de la nouvelle largeur de l'autoroute.

Les travaux de la section Veigné à Sainte-Maure-de-Touraine devraient être réalisés entre 2019 et 2023 pour un budget prévisionnel de 244 millions d'euros.

Les travaux entre Sainte-Maure-de-Touraine et Vouneuil-sous-Biard seront à programmer dans un autre plan.

* * * * *

Conscient de la nécessité de procéder aux aménagements nécessaires à la sécurité des intervenants et des usagers de l'autoroute, le Conseil Municipal est favorable au projet mais demande au maître d'ouvrage de prendre en compte les exigences suivantes qui seront à consigner dans le registre d'enquête publique :

- L'opération doit améliorer l'intégration de l'infrastructure dans le paysage et surtout bénéficier aux riverains et à l'environnement,
- L'amélioration de la protection contre le bruit des populations voisines de l'autoroute. Des efforts accrus doivent être entrepris dans la recherche de solutions pour protéger les riverains du bruit,
- La gestion de l'eau doit faire l'objet d'une attention extrême, tant pendant le chantier qu'après, en situation courante,
- Les propositions pour améliorer la qualité de l'air sont insuffisantes et il est exigé la mise en place, après la réalisation de l'opération, d'une surveillance des polluants autour de l'autoroute,
- Pendant la réalisation du chantier, il est exigé que toutes les dispositions soient mises en œuvre pour respecter les riverains et l'environnement, y compris la faune présente aux alentours de l'ouvrage.

POUR :31

CONTRE :0

ABSTENTION :7

(F. MERY + 1 pouvoir, P. BARAUDON, Y. GANIVELLE, K. WEINLAND, C. PAILLER, S. LANSARI CAPRAZ)

Certifiée exécutoire

Par le maire de CHATELLERAULT

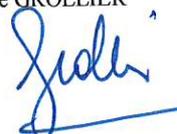
Publié à la mairie, le = 2 FEV 2018

Pour ampliation,

Pour le maire et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER



Acquitté en PREFECTURE le: 02/02/2018